

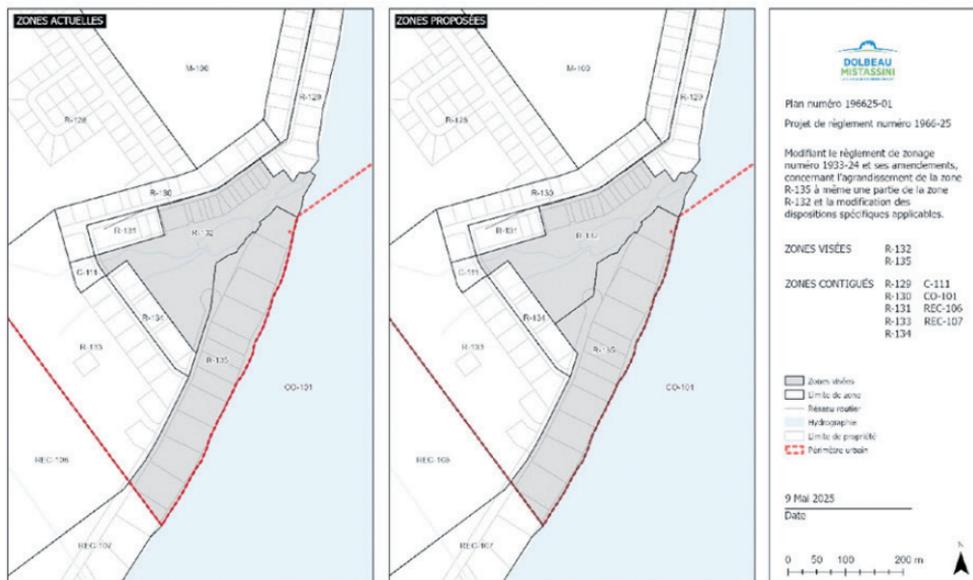
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1966-25

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro **1966-25** modifiant le Règlement de zonage numéro 1933-24 et son amendement, concernant les modifications de diverses dispositions

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 1966-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 1933-24 et son amendement, concernant les modifications de diverses dispositions.
2. Les modifications proposées visent notamment à :
 - Agrandir la zone R-135 à même la zone R-132 ;
 - Modifier les usages et les normes dans les zones R-135 et P-201 ;
 - Modifier des classes d'usages.
3. Les zones visées et les zones contiguës sont illustrées aux croquis ci-dessus.



4. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 26 mai 2025, à 16 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini situé au 1100, boulevard Wallberg.
5. Lors de cette assemblée, le directeur de l'urbanisme de la Ville expliquera le projet de règlement. Le maire ou son suppléant entendra, avec lui, les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer sur ledit projet.
6. Le projet de règlement ainsi que le croquis peuvent être consultés au Service de l'urbanisme, à l'hôtel de ville (1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini), du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.dolbeau-mistassini.qc.ca/mairie/avis-publics-et-consultations-ecrites>
7. Tout commentaire ou toute question concernant ce projet de règlement peut être transmis au Service de l'urbanisme.
8. Les dispositions du projet de règlement numéro 1966-25 sont susceptibles à une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 13 mai 2025.

M^e André Coté, greffier